

torale que nous avons trouvée dans le sous-comité du remaniement, on avait d'abord annexé à Joliette le comté de Montcalm, moins Saint-Donat, où les électeurs donnent une majorité au parti libéral; on avait pensé d'y ajouter la paroisse de Lavaltrie et, en même temps, d'enlever les paroisses de Saint-Paul et de Crabtree-Mills. On annexait ces paroisses à L'Assomption, dont le comté comprend 15,323 électeurs; ensuite, on unissait cette partie de L'Assomption à l'île de Montréal, avec une population de 50,000. Devant nos protestations, nos amis du parti conservateur se sont empressés de reconnaître que ce projet était stupide et nous ont dit de ne pas perdre de temps à le discuter, car ils allaient l'abandonner.

Ensuite, on nous a soumis un deuxième projet qui consistait à transférer—avant sa modification—tout le comté de Montcalm au comté de Joliette. J'ai eu l'occasion, depuis le commencement du débat sur ce bill, d'aller dans mon comté, et les électeurs du comté de Montcalm m'ont manifesté leurs sentiments d'approbation de ce projet—ceux, du moins que j'ai rencontrés à Joliette, où ils viennent transiger leurs affaires. Ils se sont dits très satisfaits de l'union projetée du comté de Montcalm à Joliette. C'était une chose très logique, car le comté de Montcalm fait partie de notre district judiciaire, il fait partie du diocèse de Joliette et les citoyens de Montcalm viennent régulièrement, pour leurs affaires, à Joliette. De sorte que les électeurs de Montcalm me paraissent enchantés de voir leur comté annexé au comté de Joliette.

Depuis ce temps-là, en face de l'injustice commise envers le comté de L'Assomption-Montcalm, on a proposé une nouvelle modification et ce dernier comté formera avec Joliette le plus beau diocèse de la province de Québec et s'appellera désormais le comté de Joliette-L'Assomption-Montcalm. Au point de vue religieux, tous les électeurs du comté de Montcalm font partie, comme je l'ai dit, du diocèse de Joliette, ainsi que quelques paroisses du comté de L'Assomption. Le nouveau comté, tel que proposé par le bill, devient sûrement le plus grand, le plus peuplé, peut-être, et le plus beau comté de la province de Québec. Vous y trouverez deux collèges classiques, l'un à L'Assomption et l'autre à Joliette; trois députés provinciaux très distingués dans la personne de mes amis MM. Reid, Duval et Dugas, respectivement députés de L'Assomption, de Montcalm et de Joliette; un conseiller législatif, mon très distingué ami le notaire Daniel; un sénateur, non moins distingué, l'honorable M. Casgrain, enfin, une ville de l'importance de Joliette. Ce nouveau comté aura une population de 56,773.

[M. Ferland.]

La population de ce comté est répartie comme suit: Joliette, 27,585; L'Assomption, 15,323; Montcalm, 13,987. Les deux comtés de Joliette et de L'Assomption-Montcalm avaient la population suivante: le comté de L'Assomption-Montcalm, 29,188 et celui de Joliette, 27,585. Vous voyez donc que les deux comtés comptaient une population assez nombreuse sans qu'il soit nécessaire d'y ajouter. On aurait eu raison d'augmenter la population d'Argenteuil, qui est inférieure à 30,000. C'est une injustice criante que d'augmenter aussi considérablement le comté de Joliette en y annexant L'Assomption-Montcalm pour lui donner une population rurale de plus de 40,000 et une population urbaine de plus de 15,000, alors que la population des comtés voisins est beaucoup moindre.

A Trois-Rivières, par exemple, le député de cette circonscription, qui a eu bien soin de sa seigneurie, s'est donné, lui, tout simplement dans sa ville, des électeurs au nombre d'une quarantaine de mille. On dit qu'il a eu peur des campagnes et qu'il s'est débarrassé des parties rurales de son comté.

M. DUMAINE (texte): Des parties libérales seulement.

M. FERLAND (texte): On ne trouve, dans Berthier-Maskinongé, qu'une population d'environ 30,000. L'honorable député de Champlain (M. Baribeau), ce brave à trois poils, qui craint les prochaines élections, a eu bien soin de délimiter son comté pour ne garder qu'une population d'une vingtaine de mille. On a créé un nouveau comté dans la région, Saint-Maurice-Lafleche, qui ne compte aussi qu'une population d'une trentaine de mille âmes. Quant à Joliette et Montcalm, qui constituent une région magnifique, qui forment de beaux comtés, on s'est dit: On les fera plus grands, plus beaux et on y trouvera des hommes assez travailleurs et assez qualifiés pour représenter beaucoup de monde. Peu importe les goûts et le consentement des électeurs, on créera un comté ayant une population de 57,000 âmes, dans une région qui s'étend sur une superficie de plus de cent milles, que cela fasse ou non l'affaire des électeurs de ces comtés.

Ce qui caractérise le présent projet de remaniement de la carte électorale, monsieur le président, c'est le fait que le parti conservateur s'est donné beaucoup de mal pour se créer de beaux petits comtés bleu-azur et, pour arriver à ce but, former de grandes forteresses libérales, "rouge" solide. Le projet de remaniement n'est pas juste pour les conservateurs du comté de Joliette. Dans ce comté, les conservateurs avaient une chance égale de faire élire un de leurs représentants, de temps en temps, comme ils y sont parvenus dans le